

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Charles Jongler, conseiller général, Lemaitre-Bouduet, maire d'Halluin, Carrette, adjoint au maire de Neuville, Dervaux-Wezel, adjoint au maire de Tourcoing, Charles Dhalluin, conseiller d'arrondissement, Jean Dalle, maire de Boubaucque.

Le convoi était formé du Conseil municipal conduit par M. Dhalluin-Glorieux, second adjoint au maire de Neuville, accompagné de plusieurs notabilités politiques des cantons, MM. Desurmont-Desurmont, conseiller général et Léon Ducrocq, conseiller d'arrondissement. MM. les bourgmestres de Mouscron et de Reckem étaient aussi présents. La famille patrie laquell nous avons remarqué M. Baucarne-Leroux, ancien député, et Bonduel-Ghestem, maire de Roncq, venait en suite.

Puis la foule, très considérable.

Au cimetière, M. Cau-Carrette, premier adjoint, a prononcé d'une voix très-émue le discours suivant :

» Messieurs,

» Avant que cette tombe ne se referme.

» Avant qu'elle ne nous dérober pour toujours la dépouille de celui que nous pleurons, nous venons en hommage à la mémoire de notre bien regretté maire.

» M. Ghestem est né à Neuville, le 20 août 1828. Ses parents n'ont pas eu les sentiments de la foi la plus vive, ni le courage de persévérer dans la voie qui lui avait été si bien tracée.

» A sa sortie du collège de Marcq, où il termina ses études, le travail de la culture devint sa vie. Placé bientôt, par son père, à la tête de la plus importante exploitation agricole de la localité, il ne tarda pas à se faire remarquer comme l'un des plus habiles cultivateurs des environs.

» Aussi ses travaux furent-ils plusieurs fois couronnés, et le 6 septembre 1863, le Comice agricole de Lille, complétait la série de ses récompenses, en lui décernant la médaille d'or.

» Bientôt après, il l'admit au nombre de ses membres et la Chambre consultative d'agriculture ne voulut point non plus se priver des lumières de son expérience.

» Appelé le 22 août 1866, après la mort de son père, par le vote unanime des électeurs et la confiance du gouvernement à la tête de la municipalité, il montra dans son administration, les qualités d'un administrateur éprouvé.

» C'est à son initiative que Neuville doit l'agrandissement de son école de garçons, l'achèvement de son église, et la création, en 1867, de la Société de secours mutuels.

» Convaincu que l'agriculture n'est prospère qu'autant qu'elle a des débouchés faciles, il s'efforça de faire participer la commune aux bienfaits de la loi de 1868 sur les chemins vicinaux, de sorte qu'après plusieurs années la viabilité fut assurée sur la plupart de ses voies de communication.

» C'est pour lui un plaisir de visiter les ouvriers et de leur témoigner, par sa générosité, l'intérêt qu'il attachait à leurs travaux.

» De lui il a pas été donné de voir la fin de cette œuvre utile à laquelle il a consacré tant de soins.

» A une date toute récente il a profité, avec le même empressement, de la loi pour la construction des écoles, et par son initiative la commune va enfin bénéficier d'une école de filles en rapport avec les besoins de la population.

» C'est aussi à lui que la place doit son embellissement.

» Tous ces travaux, accomplis en si peu de temps témoignent de sa sollicitude pour le bien-être et la satisfaction de ses concitoyens.

» Personne ne s'adressait à lui en vain. Esprit droit, éclairé, conciliant, il avait pour tous une parole de bienveillance. Aussi rien ne l'affligeait plus que les souffrances et les diffidences.

» Il répétait souvent : « Il est beau de pouvoir donner. » Et encore : « Je ne voudrais jamais m'endormir avec la conscience chargée d'un moment de malheur. »

» Paroles qui peignent, mieux que ne le peut faire mot facile langage, l'élevation des sentiments qui l'animaient.

» Pourquoi devait-il mourir si tôt !

» Vous nous êtes nécessaire, Monsieur Ghestem, et nous nous quittez en ce moment où il vous allait être donné de voir fructifier, de plus, en plus les bienfaits de votre administration...

O Dieu ! que ta loi nous est rude !
Que nos cœurs saignent de tes coups !
Quel vider, quelle solitude,
Fait son absence autour de nous !

Le Ciel, en nous éprouvant, a voulu sans doute, par le sacrifice de votre vie, nous donner une récompense à la fois chrétienne et aux hommes vertueux.

Si donc quelque chose peut tempérer notre douleur, celle surtout de votre époque éplorée, de vos enfants chéris, c'est le spectacle de cette foule accourue de tous côtés pour témoigner de l'estime qu'ils vous portaient ; c'est le souvenir de vos bontés, de vos vertus ; c'est l'exemple du devoir accompli, et l'attachement de tous vos concitoyens.

Dormez en paix, Monsieur le Maire : nos vœux aujourd'hui séparés par la mort, resteront unis par l'affection.

A travers cette froide bière, nous vous adressons, cher et regretté Monsieur Ghestem, un suprême et dernier adieu.

Les Sœurs de la Providence de la paroisse N.-D. de Consolation, à Lille, ont présenté sept élèves aux examens du certificat d'études primaires. Six ont été reçues. Aussi, au mois d'octobre prochain, elles auront l'entrée de l'école communale. C'est bien le moins qu'elles ont mérité, après vingt-deux ans de dévouement, de sacrifices. A la porte ces religieuses elles ont fait trop de bien. Et on peut s'en rendre compte.

Une demande a été adressée à la Compagnie de l'Etat d'obtenir un train rapide de Dunkerque à Hazebrouck, Arras et Paris. Dans notre région, on se plaint, depuis longtemps déjà, des difficultés de circulation sur Dunkerque, et de la lenteur des trajets.

Nous croyons, dit à ce sujet l'Indépendant de Douai, que la Compagnie du Nord ferait bien d'étudier cette question. Les relations sont généralement plus faciles et plus promptes avec les ports du Pas-de-Calais qu'avec ceux du Nord, et les trains de plaisir que la Compagnie du Nord organise, de temps à autre, de Dunkerque, sont loin de donner satisfaction aux voyageurs, aux touristes, aux industriels et négociants de la région. C'est un désavantage réel pour le port principal du département du Nord, et nous engageons vivement les confrères de Dunkerque à se préoccuper de cette question, qui soulève des plaintes réelles dans diverses circonscriptions du département.

Un grand convoi de pigeons-voyageurs a eu lieu, dimanche dernier, d'Argentan à Tourcoing, donné par la Société colombophile d'Argentan et Evreux, dont le siège est au café Delvoyle, contour Saint-Christophe. 953 pigeons ont été engagés. Il y avait 9500 francs de prix. Le lâcher a eu lieu à 4 heures du matin.

La distance à parcourir était de 472 kilomètres.

Le premier pigeon appartenant à un amateur roubaixien est arrivé à 1 heure 02 minutes. La dernière arrivée a été constatée à 1 heure 58.

Dans l'après-midi d'hier, le concierge de l'établissement Leclercq-Dupire, à Watrelos, est venu toucher à la maison de Roubaix une somme de quatre mille francs. Depuis lors, cet homme n'a pas reparu.

Une enquête est ouverte en ce moment sur le pain fourni par un boulanger de Tourcoing au bureau de bienfaisance de Linselles. Cet entrepreneur s'est rendu adjudicataire en janvier 1880 à raison de 7 centimes de rabais au kilogramme sur la taxe officielle de Lille pour le pain de ménage. Les plaintes n'ont pas été produites.

Le pain a été analysé et il a été constaté qu'il contenait une grande quantité de matières mauvaises, telles que farines de haricots, féculé, sels, cendres et de l'alun, chimiquement conclus au réjet complet de ce pain de l'alimentation publique, les bêtes mêmes refusant de le manger. Des échantillons ont été saisis et ce fournisseur, nous écrit-on, est fort exposé à être traduit devant la police correctionnelle.

Un journalier de Bondues, Jean-Baptiste Delannoy a été bien désagréablement surpris en rentrant dimanche chez lui vers midi. On s'était introduit dans son domicile, et tout avait été dévalisé tous les meubles.

Le numéraire 25 francs, or et argent, ainsi que l'orfèvrerie deux chaînes, or et argent, avaient disparu du coffre qui les contenait des essuie-mains, deux paires de souliers, 1 trousse de toilette plus présents non plus dans la garde-robe.

Le voleur a pénétré par la fenêtre dont il avait brisé la clavette. Le coffre a été fracturé à l'aide d'un morceau de fer.

La maison où ce vol a été commis est située à 200 mètres de l'agglomération. Malgré les recherches, on n'a pu découvrir le coupable. Jean-Baptiste Delannoy ne peut formuler aucun soupçon.

Pendant cette même journée, s'esquivaient de Bondues encore, un autre voleur. Pierre Dekeyser qui opérait lui, d'une toute autre manière que le précédent.

Il savait capter par ses belles manières, la confiance de ses concitoyens et même des étrangers. Un des premiers Eugène Haillet, terrassier, lui avait remis entre les mains, une pelle, un louchet, son pardessus et même ses papiers. Un autre d'Halluin, Camille Ney, marchand de jambons avait déposé chez lui en garde, sans ascule, une série de poids, sans ascule. Quand les deux propriétaires des objets désignés virent les reprendre. Homme et choses avaient disparu.

On pense que Pierre Dekeyser est filé en Belgique. On a retrouvé cependant au pont de Marcq, au cabaret de Yve Baert, où il se cache, avant sa fuite, la bascule et les poids. Dekeyser les avait déposés là, probablement pour les venir prendre plus tard.

GRÈVE DES OUVRIERS DE LA MÉTALLURGIE A LILLE.

Ce matin, à onze heures, les patrons fondateurs mécaniciens se sont réunis en assemblée générale, au local de la rue Josephine. Une foule d'ouvriers encombraient les alentours, attendant la décision qui serait prise. Il a été décidé qu'on demanderait aux ouvriers de se mettre désormais en rapport avec les patrons, non plus au moyen de délégués de chambres syndicales, mais au moyen d'ouvriers pris dans tous les ateliers et acceptés par les patrons.

Les patrons ont déclaré qu'ils accepteraient de se mettre en rapport avec les grévistes qu'à cette condition.

Les ouvriers ont répondu qu'ils ne pouvaient rien décider sans consulter le comité (?) on a renvoyé la séance à 3 heures, cette après-midi.

La musique du 3e chasseurs belges est arrivée hier, à Lille, par le train de midi, et a été reçue à la gare par la fanfare du 6e bataillon de chasseurs qui a joué la *Brabançonne*, au moment de l'arrivée. Les deux musiques escortées par de nombreux curieux ont parcouru la rue de la Gare, en jouant des pas redoublés, et se sont séparées sur la Grande-Place. L'après-midi, une foule énorme se pressait au Jardin zoologique. Le concert a été très brillant. Les musiciens belges ont été couverts d'applaudissements.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 28 Juin 1880

Une curieuse affaire de fraude

M. Alphonse Léon, d'Halluin, comparait devant le tribunal sous l'inculpation de fraude. C'est pas un de ces contrebandiers qui font métier de voler le fisc. Léon est un ouvrier coraueux et pouvait parfaitement vivre de son travail. Il y a quatre ou cinq jours, des douaniers en observation, non loin de la frontière virent un homme portant un petit ballot sous le bras. Le douanier est curieux par nature et bien rarement son flair le trompe sur l'objet de ses soupçons.

En voyant venir vers lui les agents, l'homme au ballot le jeta vivement dans un champ et plus vivement encore, il ne mit à fuir. Il allait vite que les employés, après avoir recueilli l'épave, n'eurent que le temps de le voir entrer dans une maison, située à 100 mètres de là. Ils y coururent, et se trouvèrent en face de M. Alphonse Léon. Léon était le fraudeur ? Les agents le crurent bien qu'ils remarquèrent que l'homme n'avait plus les vêtements qu'ils lui avaient vus lors qu'il courait sur la route. Aujourd'hui ils prétendent qu'avant qu'ils fussent arrivés, et qu'on leur eût ouvert, le fuyard a fort bien pu changer de vêtement et se métamorphoser.

L'inculpé prétend deson côté et soutient avec la plus grande énergie qu'il est victime d'une erreur et qu'il n'a aucunement fait la fraude, qu'il n'est même pas sorti de chez lui.

Qui croire ? L'avis du défenseur, l'honorable M^e Ovigueron est qu'il est bien temps de protester contre cette habitude qui paraît s'enraciner chaque jour de donner quand et toujours grâces de cause à l'agent des douanes. Avec la meilleure intention du monde n'a-t-il pas pu ici se tromper ? Est-ce sur la présomption des yeux d'un agent, honnête, c'est possible, mais enfin faillible, qu'il faut s'exposer à condamner un homme, un travailleur, honnête aussi et qui n'a pu faillir ?

L'honorable avocat demande donc une enquête, cette fois, et comme le tribunal se montre disposé à passer outre, il prend des conclusions en conséquence, demandant en plus la mise en liberté de son client avec ou sans caution.

Malgré cette plaidoirie brillante et serrée, le tribunal condamne à un mois d'emprisonnement Léon, comme convaincu de fraude.

Attentat à la pudeur

Le nommé Dubois ouvrier de fabrique à Roubaix, 18 ans, chez M. Delmeé, route de Tourcoing se permet sous prétexte de

« Rigoler », dit-il, des privautés très-inconvenantes avec les ouvrières, Mlle Davrin, une rattacheuse, sa voisine, en sait quelque chose.

Un jeune ouvrier, Champion, témoigne des manières plus que déshonnêtes du susdit Dubois, qui se livre à de telles excentricités. C'était pour « rigoler » répète l'accusé, en souriant.

Vous semblez en rire, lui dit M. le Président, mais pour vous rappeler au sérieux, le tribunal vous condamne à un mois de prison et 16 fr. d'amende.

Toujours la fraude

Augustin Grimonprez, âgé de 40 ans, et L. Denan, âgé de 28 ans, ont déjà été condamnés plusieurs fois par suite de contrebande ; ils ont tous les deux été à Tourcoing, mais ils disent habiter Roubaix.

Grimonprez à 3 condamnations à son actif et Denan, 5. De plus, ce dernier se conduisit très-mal ; il n'est jamais plus de huit jours avec sa femme qu'il rend malheureuse.

Les deux compagnons se disculpent en disant qu'ils avaient pris à la frontière chacun une charge de tabac belge aux sollicitations d'un inconnu qui leur avait payé leur course.

Chacun un mois de prison et 6 mois de contrainte.

1^{re} Affaire. — Une femme qui s'enivre et injurie les agents de la police

Marie Ibergheien, de Roubaix, 33 ans, épouse Joseph Deligé, ayant 4 enfants, prétextant qu'elle est dans un état de grossesse, s'est querellée avec une voisine au point d'exciter un rassemblement nombreux dans la rue, c'est, dit-elle, que sa dame de maison — lièze principale locataire — la brouille sans cesse avec son mari. Et alors, lui dit-elle, je ne puis plus tenir et vous querellez tout le monde. Un agent de police vint à arrêter ivre dans la rue, vous l'avez maltraité, puis vous avez fini par lui offrir 20 centimes pour qu'il vous laissât aller.

Marie se voit condamner à quinze jours de prison pour les outrages et cinq francs d'amende pour l'ivresse.

2^{me} Affaire. — Fraude

Henri Blangy, de Roubaix, et Jules Delatre, de Tourcoing, sont deux fraudeurs qui des douaniers ont arrêtés ces jours-ci porteurs de tabac belge.

1 mois de prison et 500 francs d'amende, à chacun, avec complication de 6 mois de contrainte.

3^{me} Affaire. — Rupture de ban

Victor Admond est un Parisien, âgé de 22 ans, placé en résidence obligée à Roubaix. Son humeur vagabonde l'a repris et il se voit condamné à 6 mois de prison, ce qui porte ses états de service à cinq condamnations.

— Douai. — L'installation de M. Serre, procureur-général de la République près la cour de Douai, a eu lieu aujourd'hui mardi, à onze heures du matin, en audience solennelle, dans la grande salle du Palais de Flandre, si la réception a été faite par M. Bardou, premier président de la cour de Douai.

— On écrit de Strasbourg qu'un hôtelier, nommé François Beauchamps, de Douai, a été condamné vendredi, après admission de circonstances atténuantes, par le tribunal correctionnel de Sarreguemines à une amende de quarante francs ou cinq jours de prison pour avoir, lors de son passage à Sarreguemines, hissé le pavillon français.

— Loos. — Dimanche, dans l'après-midi, sur la route de Lille à Loos, un cheval attelé à une voiture renfermant trois personnes, s'est emporté en voyant arriver la locomobile des tramways, et après avoir parcouru un assez long espace, a versé dans un fossé de la route. Deux dames qui se trouvaient dans le véhicule ont été relevées avec des contusions d'une certaine gravité et transportées dans une maison voisine où elles ont reçu les premiers soins.

— Condé. — Il y a quelques jours, on a volé dans une prairie une jument d'une valeur de 1,000 fr. appartenant à A. Donchy, cultivateur à Crespin. Cette jument était accompagnée de son poulain, âgé de 24 jours. M. Douchy a retrouvé le poulain à Leuze.

— Cambray. — On vient d'arrêter à Inchy, B. Lohjouis, âgé de 21 ans, domestique, inculpé d'émission de fausse monnaie.

— Le QUESNOY. — Un incendie, dont la cause inconnue, a consumé en partie samedi les habitations de Ch. Duroux et F. Mériaux. La perte est de 8,000 fr. et l'assurance pour 20,000 francs.

Etat-Civil de Roubaix

DECLARATIONS DE NAISSANCES du 27 juin. — Elise Dupont, 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, rue St-Antoine, 23. — Hubert Tiberghien, rue Archimède, cour Jean Wille, 6. — Justine Brugeman, rue de l'Hommelette, cour Cabry. — Jeanne Devaux, 22 ans, rue de la République, 22. — Georges Dubocquet, rue St-Jean prolongée, 91. — Pierre Bombecq, rue de la Prospérité, cour Destalleux. — Eugénie Maes, route de Tourcoing, cour Pilpo. — Marie Desfontaines, rue de Lannoy, fort Desprez, 67. — Jeanne Vantsinay, rue du Nouveau Monde, maison Lepoitevin. — Albert de Lannoy, rue des 7 Ponts, maison Dupont. — Arthur Gyde, rue de la Gâté, 14. — Sidonie Speleers, rue des Champs, 44. — Henriette Knoff, rue Decrême, cour Picaev. — Pierre Vanhamme, rue de Roban, 9.

DECLARATIONS DE DECES du 27 juin. — Alfred Huet, 2 ans, rue de l'Épée, 10. — Léon Dehoux, 2 mois, rue de l'Épée, 10. — Desourdeaux, 2. — Cools, présenté sans vie, rue de la Guinguette, cour Mulliez, 10.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 27 JUI. — Adolphe Lefevre, 32 ans, tisserand, et Marie Lefevre, 30 ans, journalière. — Auguste Demoutier, 29 ans, forgeron, et Sidonie Segard, 18 ans, corsetière. — Adolphe Dognot, 28 ans, journaliste, et Mathilde Deneve, 19 ans, soigneuse. — Auguste Mazure, 27 ans, fabricant, et Marie Grimonprez, 22 ans, sans profession. — Augustin Devost, 31 ans, teinturier, et Julie Boulogne, 23 ans, servante. — Henri Ramon, 25 ans, fleur, et Léonie Lefranc, 33 ans, soigneuse. — Norbert Vanderdonck, 29 ans, marchand de paille, et Joséphine Maquet, 26 ans, cuisinière. — Emile Mesure, 28 ans, lapissier, et Marie Lecroche, 27 ans, blanchisseuse. — François Brochez, 28 ans, peigneur, et Marie Dewaele, 23 ans, soigneuse. — Henri Vanmeene, 26 ans, peigneur, et Joséphine Smet, 23 ans, soigneuse. — Wilmaire Brasselet, 33 ans, daubeur, et Rose Pequeur, 42 ans, journalière. — Louis Holzwarth, 23 ans, aiguiser, et Sophie Froizon, 27 ans, peigneuse. — Juste Lecroche, 28 ans, fleur, et Sidonie Lefranc, 24 ans, cuisinière. — Henri Gaillet, 24 ans, ingénieur, et Valentine Lambry, 20 ans, sans profession. — Ferdinand Verghote, 24 ans, comptable, et Sidonie Lefranc, 28 ans, corsetière. — Emile Watelle, 24 ans, forgeron, et Philomène Vanspeyker, 22 ans, fleur. — Auguste Baer, 25 ans, boucher, et Hermance Boulangers, 24 ans, fleur. — Jean Dieletens, 43 ans, journalier, et Prudence Claeysens, 37 journalière.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille LEMAITRE-VERCOUTER, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, du décès de Dame Pauline-Marie VERCOUTER, décédée à Roubaix, le 28 juin 1880, à l'âge de 24 ans et 8 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mercredi 30 courant, à 8 heures, en l'église du Saint-Sépulchre, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Épée, 214.

Les amis et connaissances de la famille VANHUEREN-BECU, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, du décès de Dame Catherine BECU, décédée à Roubaix, le 28 juin 1880, à l'âge de 82 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mercredi 30 courant, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Grand-Carmel.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 1er juillet 1880, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Arthur KRABANSK, décédé à Roubaix, le 31 mai 1880, à l'âge de seize ans et trois mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 1er juillet 1880, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Edouard-Auguste DUBAR, de la Compagnie de Jésus, Evêque de Canache, Vicaire-Apostolique du Tchili sud-est, décédé à Roubaix, le 1er juillet 1878, à l'âge de 82 ans. De son père, Monsieur Louis-Joseph DUBAR, marguillier de la paroisse de Saint-Denis, décédé le 27 mai 1880, à l'âge de 76 ans. De sa mère, Madame Marie-Catherine DELLESPAU, décédée le 15 mars 1867, à l'âge de 58 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église du Saint-Sépulchre, à Roubaix, le mercredi 30 juin 1880, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Benoît-Joseph BAUSART, époux de Dame Marcelle GANLERS, décédée à Roubaix, le 30 juin 1880, à l'âge de 82 ans et deux mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mercredi 30 juin 1880, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Richard-Désiré DELLESPAU, époux de Dame Rosalie BROUTIN, décédé à Roubaix, le 29 mai 1880, dans sa cinquantième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

À cet instant, de l'intérieur de la salle, on entend des cris et des chahuts venant du dehors.

Une manifestation hostile vient de s'organiser.

Depuis huit heures, douze à quinze cents citoyens, descendus des hauteurs de Belleville et de Mémilmontant, stationnaient devant la porte du Cirque, maintenus par une escouade de gardiens de la paix du 3e arrondissement.

Au moment où les auditeurs de M. Chesnelong sortent de la salle, la foule, augmentée de minute en minute de nouvelles recrues, peut-être évaluée à trois mille personnes environ.

Des cris de : Vive la République ! A bas les Jésuites ! se font entendre.

Cependant la foule descend paisible les degrés du Cirque.

Les manifestants agitent leurs chapeaux, brandissent leurs cannes :

— A mort des curés ! hurlent plusieurs groupes, auxquels répondent aussitôt de nombreuses voix.

Les conservateurs perdent patience.

— Vive la liberté ! crient quelques-uns d'entre eux.

Des rumeurs accueillent cette parole.

A lors tous crient et entendent la *Marseillaise*, le *Chant du départ* et, par dérision, les airs de plusieurs cantiques.

Chaque prêtre qui traverse cette foule houleuse est accueilli par des coups de sifflets et des coups de chapeau.

Vous êtes des insolents ! s'exclame un jeune commissaire de la réunion.

Plusieurs individus assaillent celui-ci. Les agents de police ont beaucoup de peine à le dégager des mains de ses agresseurs.

D'autres faits du même genre se sont produits. Une nouvelle escouade de gardiens de la paix, appelée par le commissaire de police du quartier de la Folie-Méricourt, présent à la bagarre, viennent prêter main forte à leurs collègues.

L'agitation continue.

Pendant un quart d'heure, la circulation des voitures devient impossible sur le boulevard des Filles-du-Calvaire.

Jusqu'à onze heures, les cris de : A bas les Jésuites ! ont retenti aux abords du Cirque.

Un prêtre aurait été poursuivi jusqu'à la gare de Vincennes et menacé par la foule. Cependant aucune arrestation n'a été maintenue. Quelques jeunes gens seulement ont été conduits par les agents dans les rues voisines. M. Chesnelong et les assistants les plus manquant ont pu regagner leurs demeures par l'entrée des artistes, rue de Grasse.

A onze heures et demie, le boulevard avait repris sa physionomie habituelle. Seuls quelques groupes de manifestants avinés chahutaient encore la *Marseillaise* avant de remonter dans leurs quartiers respectifs.

NOUVELLES DU MATIN

LE SENAT ET L'AMNISTIE

Paris, 28 juin.

M. Jules Simon, élu président de la commission sénatoriale de l'amnistie, sera probablement nommé rapporteur. Parmi les 6 commissaires opposés au projet, M. Pellissier, sénateur de l'arrondissement de Valenciennes, et M. de Lamoignon, sénateur de la Seine, ont été nommés membres adversaires du projet combattant absolument l'amnistie.

Dans le 9^e bureau, M. Jules Simon a combattu nettement l'amnistie, disant qu'il voit bien que le gouvernement et la Chambre ont voulu faire un mauvais coup, mais que les coupables eux-mêmes pardonneront.

M. Jules Simon ne croit pas que la volonté du pays réclame l'amnistie. Il ajoute que si le Sénat veut jouer un rôle utile et démontrer la nécessité de son existence, il doit affirmer résolument des convictions.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Paris, 28 juin.

Le Journal officiel de demain publiera le mouvement judiciaire suivant :

— Beauvais, substitut du procureur-général de Rennes, est nommé avocat-général à Lyon.

— M. Chamoulet, procureur à Valence, est nommé avocat-général à Aix.

— M. Broussard, avocat, est nommé avocat-général à Poitiers.

— M. Bivart, avocat, est nommé substitut près du procureur général d'Aix.

— M. Fabre, substitut à Aix, est nommé procureur à Dragignan.

Le même décret comprend encore quatre autres nominations.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du Journal officiel d'aujourd'hui :

Rapport adressé au Président de la République par le ministre de la marine et des colonies et décret y annexé portant remise au ministre de la marine de la direction des constructions militaires et des fortifications aux colonies.

— Les nominations dans la magistrature des cours d'appel et des tribunaux de première instance.

LA MANIFESTATION DU CIRQUE

D'HIVER

Une importante manifestation s'est produite, hier soir, boulevard des Filles-du-Calvaire, à l'issue d'une conférence faite par M. Chesnelong sur la liberté religieuse et les droits des pères de famille.

M. Chesnelong, suppléant M. le comte Lepoitevin, retenu en chaise de Renault par une légère indisposition, avait réuni autour de lui cinq mille personnes environ.

La séance était présidée par M. Lucien Brun, entouré de MM. de Ferdinand Riant, le marquis Robert de Mun, le baron de Larcy, Depeyre, etc.

A huit heures et demie, après une courte allocution de M. Lucien Brun, M. Chesnelong monte à la tribune et présente les faits de plus la défense des intérêts conservateurs.

L'honorable sénateur débute en rappelant l'histoire de la persécution religieuse poursuivie par les ennemis de la liberté depuis l'établissement de l'article 7 jusqu'à l'ordre du jour du 12 mars d'où sont nés les décrets trop fameux du 29 mars.

Partout ces lois d'exclusion et d'arbitraire ont rencontré la même hostilité de la part des honnêtes et paisibles citoyens. Les pétitions adressées aux Chambres, les protestations votées dans les nombreuses réunions privées, les démissions des fonctionnaires prouvent largement que la France est résolument dévouée à la cause de la liberté.

Malgré tout, le Gouvernement va appliquer ces décrets. L'heure de la proscription va bientôt sonner pour des milliers de religieux, dont le seul crime est d'avoir secouru les pauvres et instruit les enfants.

L'union des vrais amis de la liberté entre eux est plus nécessaire aujourd'hui que jamais. Il ne s'agit pas, en effet, de prendre la défense d'un parti politique, d'une faction ; il faut sauver la patrie d'un sautrage certain et rendre aux grands principes conservateurs leur autorité.

Les discours de M. Chesnelong ont été fréquemment interrompus par de chaleureux applaudissements.

A plusieurs reprises l'honorable sénateur est l'objet de véritables ovations de la part des assistants, subjugués par la force des ses arguments et par la verve de sa parole.

M. Lucien Brun lève la séance, après avoir remercié l'assemblée de son concours empressé.

clésiastique par 206 voix contre 202. Les différents articles ont été votés dans la forme que leur avait donnée la deuxième lecture et d'après les négociations qui ont conduit au compromis entre le gouvernement et les nationaux-libéraux.

LA GUERRE DU BRÉSIL

Rio-Janeiro, 28 juin.

Toutes les communications avec Buenos-Ayres, sont complètement interrompues. D'après les dernières nouvelles de Buenos-Ayres, les troupes nationales ont entouré la ville, le 26 juin, et ont sommé la garnison de capituler dans les vingt-quatre heures.

LA PACIFICATION DE CUBA

Madrid, 28 juin.

Plusieurs journaux croient que Calisto Garcia, le dernier chef d'insurgés à Cuba, s'est embarqué pour les Etats-Unis, et qu'on peut considérer par suite la pacification de Cuba comme un fait accompli.

LA QUESTION AMAROC

Madrid, 28 juin.

La dernière conférence marocaine a eu lieu dans la soirée.

Elle a pris une décision sur les questions secondaires.

Les plénipotentiaires se réuniront demain en grand uniforme pour signer le protocole. L'agence n'a pas publié le vote.

LE SERMENT

DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Chambre des Communes. — M. Gladstone qui proposera jeudi la résolution suivante :

« Tout membre du Parlement, élu conformément aux lois, déclarant demander à faire une simple déclaration au lieu du serment habituel, sera admis à faire cette déclaration à la place du serment. »

M. Labouchère déclare qu'à la suite de cette déclaration ministérielle qui lui semble satisfaisante, il renonce à déposer demain sa motion.

La Chambre discute le budget de la marine.

M. CHALLELLE-LACOUR

A LONDRES

Londres, 28 juin.

M. Challelle-Lacour, le nouvel ambassadeur de France à Londres, est arrivé ce soir.

DERNIERE HEURE

ELECTION DE TOURNAI

Tournai, 28 juin, 2 h. s.

Une élection sénatoriale a eu lieu aujourd'hui. Les catholiques appuyaient M. Henri Dumon, les libéraux avaient pour candidat M. Macau, notaire.

Macau a été élu avec 323 voix de majorité.

LES RELIGIEUX CHASSES DE FRANCE, ACCUEILLIS EN ESPAGNE

Madrid, 28 juin.

L'archevêque de Tolède a autorisé l'évêque de Madrid à nommer une commission chargée de pourvoir aux besoins des religieux étrangers qui se réfugièrent en Espagne.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

PRÉSIDENCE DE M. GAMBETTA

Séance du 28 juin 1880.

La séance s'ouvre à 2 heures.

PONTS A PÉAGE

La Chambre adopte l^{re} proposition de loi de M. de La Porte et d'un grand nombre de ses collègues, relative au rachat des ponts à péage ; 2^o le projet de loi, adopté par le Sénat, ayant pour objet de déterminer le mode de rachat des ponts à péage.

RACHAT D'UN CHEMIN DE FER

Elle adopte aussi en première délibération, le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, ayant pour objet l'incorporation dans le réseau d'intérêt général du chemin de fer d'intérêt local de Roubaix à Chalon, avec embranchement sur Monchanin.

LA RADE DE CETTE

La Chambre délibère ensuite sur le projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique des travaux à faire pour l'établissement d'une entrée profonde et d'un rade au port de Cette (Hérault).

Ce projet est adopté.

LA MARINE MARCHANDE

La Chambre reprend ensuite la 1^{re} délibération sur le projet de la relative à la marine marchande.

SENAT

Séance du 28 juin 1880.

Présidence de M. PELLETAN, vice-président

La séance s'ouvre à 2 heures.

FÊTE NATIONALE

Le Sénat commence la 1^{re} délibération sur le projet de loi ayant pour objet l'établissement d'un jour de fête nationale.

L'urgence est déclarée.

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES

Paris, 28 juin, une heure soir. Hauteur du baromètre de 760 millimètres. Brest, Dunkerque 765, Belfort 768. Baisse barométrique générale en Europe, très-grande sur Biarritz. Dépressions orageuses dans le Nord. Probable : vent faible variable, ciel nuageux. Temps chaud. Orages dans l'Ouest.

Marché de Courtrai du 28 Juin

Prix par hectolitre : Froment blanc, 21 25 22 25 ; Froment rouge, 20 25 21 25 ; Seigle, 18 25 19 25 ; Avoine, 11 25 12 25. Prix par 100 kilogrammes : Pommes de terre jaunes, 12 25 13 25 ; Pommes de terre rouges 12 25 13 25 ; Betterre par 1/2 kil. 4 50 ; Caris, les 25, 2 25.

HUILLES, GRAINES ET TOURTEAUX

Huile de colza, les 100 kilos, 66 25 67 25 ; Huile de lin, les 100 kilos, 53 25 54 25 ; Graine indigène et étrangère, 100 k., 34 25 35 25 ; Graine de lin indigène, les 100 kilos, 34 50 35 25 ; Tourteaux de colza, les 100 kilos, 16 50 17 25 ; Tourteaux de lin, les 100 kilos, 11 25 12 25 ; Tourteaux de chanvre, 11 25 12 25.

LES FRÈRES MAHON

Spécialistes en médecine des hôpitaux obtiennent mille guérisons par an. Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chutes de cheveux, etc. Consultations à Paris, rue Rivoli, 30, où l'on doit écrire pour se faire traiter par correspondance. Dépôts de produits à Paris : Pommades Mahon à Roubaix, pharmacie Couvreur, rue Neuve, 20. Eau 2 fr. Pommes 2 fr.

GRAINE DE LIN TAIN

Paris, place des Flandres, 9, PARIS

Contre Castagnettes, Coliques, Diarrhées, Maladies du Tube et de la Vessie.

On a obtenu à usage médical et sur des légères maladies françaises figurant aussi parmi les invités.

LOI POLITICO-ÉCONOMIQUE

Berlin, 28 juin.

La Chambre des députés, dans son vote final a adopté le projet de loi politico-ec-

On a obtenu à usage médical et sur des légères maladies françaises figurant aussi parmi les invités.

LOI POLITICO-ÉCONOMIQUE

Berlin, 28 juin.

La Chambre des députés, dans son vote final a adopté le projet de loi politico-ec-